



**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE «ABBES LAGHROUR» KHENCHELA**



**FACULTE : LETTRES ET LANGUES
DEPARTEMENT : LITTERATURE ET LANGUE FRANÇAISE
SPECIALITE : SCIENCE DU LANGUAGE**

**LA POLYPHONIE DANS
LE DISCOURS POLITIQUE :
CAS LE DISCOURS DE NELSON MANDELA**

**MEMOIRE PRESENTE AU DEPARTEMENT DE LITTERATURE ET LANGUE
FRANÇAISE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER**

PRESENTE PAR : BOUKRAA AICHA

DIRIGE PAR : BOUSSAD AMEL

MEMBRES DU JURY :

PRESIDENT : BOUJELLAL HACENE - M.A.A

Université khenchela

EXAMINATEUR : BEROUEL KAMEL – M.A.A

Université khenchela

RAPPORTEUR : BOUSSAD AMEL – M.C.B

Université khenchela

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas pu être ce qu'elle est, sans l'aide d'ALLAH source de toute connaissance qui m'a donné la force de l'accomplir, merci d'ALLAH de m'avoir donné la capacité d'écrire et de réfléchir, la force d'y croire, la patience d'aller jusqu'au bout du rêve et le bonheur.

J'exprime ma profonde gratitude à toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail.

*Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à ma Directrice de recherche Mlle **BOUSSAD Amel** qui a bien accepté de diriger ce mémoire. Ses remarques, ses précieux conseils et ses corrections m'ont été d'une grande utilité. Et, je lui sais franchement gré pour ses permanents contacts. Je lui dis « Merci ».*

Je tiens également à remercier les membres du jury, pour l'attention et le temps consacré à la lecture et à l'évaluation de ce mémoire.

J'aimerais témoigner ma gratitude aux professeurs et enseignants de la Faculté des Lettres et langues étrangères qui ont assuré notre formation universitaire pour les conseils prodigués depuis la première année académique, sans lesquels ce travail n'aurait pas abouti à sa fin.

*J'exprime Toute ma reconnaissance toute mon admiration à ma famille : mes **chers parents, mon grand père, mes sœurs, mon frère**, pour leur contribution morale durant tout le parcours de mes études.*

Mes remerciements s'adressent également à tous mes amis et collègues de classe pour leur assistance et fraternité au cours de notre formation universitaire.

Dédicaces

A :

À L'Éternel Dieu, mon secours et mon guide.

À mes chers parents,

Ma mère, en signe d'amour et de gratitude de m'avoir soutenu. Sans laquelle, je ne saurais pu progresser et arriver à l'achèvement de ce travail.

Mon père, pour son soutien moral, et pour tous les sentiments d'affection et d'amour qui représente pour moi le pilier de tous mes efforts.

Mon grand père qui m'a toujours aidé, appuyé, encouragé à mener à terme mon travail.

Mes sœurs: Sabah et Khawla mes chandelles et mes amies éternelles.

Mon frère: Yazid qui n'a cessé de m'encourager pour réaliser mes ambitions.

Mes nièces: Maram et Israa .

-Mes oncles.

Toute ma famille sans exception.

Tout mes amies et collègues: Chams, Karima, Houda, Marwa et Rahma. Qu'elles trouvent ici le témoignage de mon amour et ma gratitude.

Introduction générale

Une étude polyphonique portant sur le discours de N. Mandela nous semble un domaine de recherche fort intéressant, en ce sens qu'à l'heure actuelle nous ne disposons pas encore d'étude globale portant sur les différentes voix qui se font entendre dans ce discours, et sur les différentes instances qui interviennent dans le discours de N. Mandela. Mener une telle étude demande cependant la prise en considération non seulement des procédés linguistiques formels qui ont été utilisés par N. Mandela mais aussi une connaissance quant au contenu stylistique et thématique de son discours. Ainsi, tentant de faire un rapprochement entre la forme et le contenu de son discours, nous nous efforcerons de mettre en évidence les différentes voix et les différentes instances énonciatrices puisque comme le souligne G. Molinié l'écriture polyphonique est une narration « de plusieurs sources énonciatives et à plusieurs niveaux actantiels ».¹

Nous avons pour ambition d'investir ces postulats dans la scène politique en vue d'en comprendre le fonctionnement à partir d'une étude linguistique de la parole de N. Mandela. Le discours des politiques est habituellement empreint de vision et du souci de disqualifier l'idéologie de l'adversaire; ceci pour renforcer leur ethos de crédibilité auprès de l'électorat dont ils attendent des suffrages et du soutien. Chaque communication dans l'arène politique est donc potentiellement le terreau du duel et du pluriel des voix : la polyphonie. Ce constat constitue le point de départ des interrogations auxquelles tente de répondre la recherche que nous entreprenons.

C'est la question que chaque (sujet parlant) ne peut manquer de se poser à la suite de Bakhtine ou de Ducrot.

Sous quelles formes se manifeste la polyphonie dans le discours politique de N. Mandela?

Comme hypothèse, nous supposons que la polyphonie se manifeste implicitement dans le discours politique de N. Mandela. Enfin, comme cadre théorique, nous estimons que l'analyse du discours a permis de donner les moyens qui manquaient à la théorie bakhtinienne pour rendre compte pleinement de ce phénomène.

Pour pouvoir analyser le discours de Nelson Mandela, il fallait constituer un corpus comportant son célèbre discours. Nous avons ainsi choisi (l'apartheid n'a pas d'avenir le 11/02/1990)² qui a été prononcé par N. Mandela, le soir de sa libération, au balcon du City Hall (hôtel de ville) du Cap, en face de Grand Parade, la place publique de la vieille ville

¹ Molinié, G. (2004). *La stylistique*. Paris : PUF, p49.

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/12/06/mandela-les-discours-entres-dans-histoire_3526530_3212.html. (20/03/2019 à 22h10).

coloniale. La description de la construction de notre corpus sera présentée plus en détail dans le chapitre traitant la méthodologie de notre travail.

Quant à notre étude, elle sera donc une étude linguistique ayant pour but (objectif) de dévoiler les différentes voix et les différentes instances dans le discours de Mandela dans un corpus politique qui prendra forcément en considération non seulement l'écriture mais aussi les conditions sociales dans lesquelles le discours politique s'insère.

Pour atteindre l'objectif recherché, nous allons nous baser la théorie: la polyphonie énonciative.

Pour cela, les travaux d'Oswald Ducrot et de Mikhaël Bakhtine sont indispensables quant à ce qui est polyphonique dans le discours politique.

Ainsi, notre mémoire peut être divisé en deux chapitres, théorique et analytique: Dans le premier chapitre, théorique, nous allons nous focaliser sur le discours politique en générale. Ensuite, nous allons présenter les caractéristiques du discours politique, et enfin ses types. Nous allons également prêter attention à la polyphonie (polyphonie énonciative) chez Oswald Ducrot et Mikhaël Bakhtine.

Le second chapitre analytique consistera en une analyse approfondie du discours de N. Mandela. Concernant ce chapitre, Nous allons aborder l'analyse polyphonique énonciative de son discours. Premièrement, l'analyse sera orientée vers les différentes voix qui se font entendre dans ce discours et sur les différentes instances qui interviennent dans le discours de N. Mandela, nous allons étudier plus particulièrement l'utilisation des modalisateurs. Ensuite, nous allons diriger notre attention sur l'emploi du discours directe et indirecte.

Enfin, pour conclure, nous allons fait appelle aux formes de modalisations dans le discours de Mandela.

Chapitre I :

Cadre théorique

Introduction :

Il faut admettre non seulement que le discours est le produit de la combinaison d'informations linguistiques (qui peuvent manifester certaines récurrences) et situationnelles (incluant divers paramètres), mais surtout que celles-ci dépendent étroitement de la situation d'interaction et du contexte social.¹

L'objectif de ce chapitre est de présenter la polyphonie, la polyphonie énonciative et le discours politique, respectivement, comme cadre théorique et objet empirique de notre analyse. Nous présentons, premièrement, la version originale de la polyphonie énonciative, qui est celle de Mikhaël Bakhtine et d'Oswald Ducrot, afin d'en proposer, par la suite, un essai de dépassement ou de simplification, en vue d'une exploitation plus pratique et optimale. Le travail débouchera, enfin, sur une tentative de compréhension du fonctionnement de la parole politique, à la lumière des travaux de Charaudeau (2005) et de Mayaffre (2012).

¹ Roulet. E, (2001), « L'organisation relationnelle », in Roulet. E, Filliettaz. L, Grobet. A., & Burger, M, (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne : Peter Lang, p.17.

I.1. Définition de la polyphonie :

- 1) la polyphonie : nom féminin, du grec (*poluphōnia*) qui désigne un assemblage de voix ou d'instruments, sans préjuger de leur nature. Aussi est une écriture à plusieurs voix, obéissant aux règles du contrepoint.²
- 2) La notion de polyphonie, associée aux noms de Mikhaël Bakhtine et d'Oswald Ducrot, « désigne, de manière très générale, la présence dans un énoncé ou un discours de « voix » distinctes de celle de l'auteur de l'énoncé ».³

I.2. La polyphonie :

La théorie littéraire a longtemps considéré l'unicité du sujet parlant dans la littérature. Ce n'est qu'avec les théories dues à M. Bakhtine et qui ont, par la suite, été développées par d'autres linguistes dans le domaine des sciences du langage et de la polyphonie que l'unicité du sujet parlant, en particulier dans la littérature, a été mise en cause. Dans la conception de Bakhtine ce qui est polyphonique avant tout, c'est l'ensemble d'un texte, qui est la plupart du temps un texte littéraire, et non un énoncé isolé, car un énoncé isolé de l'ensemble du texte peut sembler être la représentation d'une seule voix, celle de son énonciateur.

En particulier à partir des années 80, la polyphonie a été le centre d'intérêt à la fois des recherches en linguistique que les recherches en littérature. En plus, ce domaine a la particularité d'être également un point de rencontre de ces deux disciplines. Ceci se comprend dans la mesure où la polyphonie est applicable au *langage*, et non à la *langue* en termes de F. de Saussure, qui est le centre d'intérêt de la linguistique textuelle et de la littérature. M. Bakhtine nous le montre en insistant sur le fait que « la forme et le contenu ne font qu'un dans le discours compris comme phénomène social : il est social dans toutes les sphères de son existence et dans tous ses éléments, depuis l'image auditive, jusqu'aux stratifications sémantiques les plus abstraites. »⁴ Le discours où l'on voit l'apparition de différents langages avec l'intrusion de la diversité sociale, culturelle et langagière des diverses classes de la société. Ce phénomène favorise également la pluralité des voix au sein d'un même discours.

Selon O. Ducrot, l'objet propre d'une conception polyphonique du sens serait de montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix.⁵ Ceci dit, nous ne pouvons pas faire une étude polyphonique sans prendre en considération la situation d'énonciation dans laquelle l'énoncé a été produit. De même, nous ne pouvons pas

² Dictionnaire-Larousse

³ Moeschler, J. et Auchlin, A. (2006), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, p.144.

⁴ Bakhtine, M. (2008), *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard. p. 85.

⁵ Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Les Éditions de Minuit. P 183.

prendre une phrase isolée de l'ensemble du texte peut sembler être la représentation d'une seule voix, celle de son énonciateur.

I.3. Approche polyphonique :

L'hétérogénéité narrative et / ou la polyphonie essaient, d'étudier les divers types d'expression des subjectivités dans le langage. Ainsi, l'énonciation et la polyphonie peuvent se croiser dans une même étude dans la mesure où la première tente de déterminer le type de la subjectivité et la seconde de cerner les relations entre ces différents types de subjectivités qui s'expriment par différentes voix, formes d'expression, formes syntaxiques, préférences lexicales, etc. dans le langage. La notion de *polyphonie* est introduite dans les champs de la théorie littéraire et de la philosophie du langage par M. Bakhtine à partir des années 20. En effet, il n'y a pas de production langagière qui ne vise la rencontre avec un autre ou qui ne cherche un interlocuteur. Il n'y a pas de textes non plus où le problème de la place qu'occupe la parole de l'autre ne puisse être posé. Dans tout produit langagier, il y a un sujet qui parle ou qui produit un discours, en face duquel se trouve un récepteur sensé recevoir ce produit. Mais ce discours interactionnel qui se tient entre ces deux pôles de la communication langagière n'est pas le produit pur de son émetteur, il est traversé par des présences autres, étrangères. Une sorte d'altérité est omniprésente dans le langage, dont le discours - écrit ou oral - en est le fruit. Cette altérité est caractérisée par la présence de voix autre que celui du producteur qui peut se trouver sous différentes formes dans un texte.⁶

I.4. Polyphonie linguistique ou littéraire ?

Nous allons développer notre discussion en distinguant deux notions corrélatives et dichotomiques que sont *la langue* et *la parole*. Il faut revenir avec Saussure au *cours de linguistique générale* (1916). La première notion, la langue, comme un système de signes commun aux membres d'une communauté sociolinguistique, l'objet d'étude de la linguistique de Saussure, est prise pour norme de toutes les autres manifestations du langage, étant produit social de la faculté du langage, tel que l'entendait Saussure (1916)⁷. La seconde, c'est l'usage individuel de ce système commun dans l'énonciation par les sujets parlants. Etant individuelle et d'acte de volonté et d'intelligence, la parole est ainsi subjective et instable et ne se laisse donc classer dans aucune catégorie des faits humains, contrairement à la langue, de nature concrète, qui est un tout en soi et un principe de classification.

⁶ Cité in : Eylem, A: « *L'ÉNONCIATION ET LA POLYPHONIE DANS L'OEUVRE D'ANNIE ERNAUX* », thèse de doctorat, Université Hacettepe Institut des Sciences Sociales, Ankara, 2012.

⁷ Ferdinand de Saussure, (1916), *cours de linguistique générale*, Paris, Payot, p. 25.

Cette opposition, de taille, entre ces deux phénomènes linguistiques est établie par Saussure pour distinguer ainsi ce qui est individuel de ce qui est social, distinguer ce qui est essentiel de ce qui est accessoire. La langue, comme on peut le constater, a eu la supériorité sur la parole, celle-ci s'avérant inadéquate, au sens de Saussure, pour l'analyse des études linguistiques dans leur dimension sociale. Il faudrait préciser que la langue, par sa particularité d'être de nature concrète, homogène, produit social, porte sur la parole, cette dernière étant hétérogène, produit individuel et donc subjective. C'est de là que la langue peut être étudiée, dans les analyses linguistiques, séparément. D'où l'opposition qui devient entre ces deux notions l'opposition entre *langue* et *discours*. En remplaçant la parole, ce dernier permet de mettre en relation faits linguistiques et faits sociaux. Car la discours se crée dans et par les mots de la langue. « La langue fournit l'instrument d'un discours où la personnalité du sujet se délivre et se crée, [...] »⁸. Cependant, la parole sert à des fins individuelles et intersubjectives. L'univers de la parole est celui de la subjectivité.

Or la langue, étant un tout et une donnée permanente, a servi à Ducrot, à la suite des réflexions saussuriennes, comme objet d'étude de base de sa polyphonie linguistique. Ce choix se positionne bien face à la parole, laquelle est l'actualisation et l'exploitation momentanée de la langue, et qui ouvre la voie à la polyphonie littéraire au sens de Bakhtine. Signalons que c'est cette propriété subjective de la parole, contrairement à la nature concrète de la langue, qui permet à Bakhtine de chercher les traces de la voix autre dans le discours du sujet-parlant. Car les mots de la langue ne sont jamais neutres ; tout mot émane toujours *d'autrui*, revêtu d'un nouveau style. Le mot d'autrui, dès qu'il s'introduit dans un échange verbal, dans le discours du locuteur /sujet-parlant, est stylisé linguistiquement de sorte qu'on y voit deux consciences linguistiques individualisées.

Aux yeux de Bakhtine, « (je) sujet-parlant » est toujours penché et orienté vers *cet autre* du discours qui contribue à la constitution de son *moi* dans une interaction verbale.

D'après Bakhtine, la moitié de nos paroles quotidiennes viennent d'autrui. C'est la base théorique à partir de laquelle Bakhtine a fondé ses conceptions du langage. Les mots de la langue ne sont pas neutres, mais *chargés, saturés, et pénétrés* de discours d'autrui. Dans le sens bakhtinien du terme, la parole polyphonique est une composition des mots et le reflet du dit de l'autre.

Il nous apparaît certains que les réflexions de Bakhtine sur le langage nous poussent de plus en plus à envisager le « besoin esthétique d'autrui » ; car être, c'est désormais être pour autrui. Tout être humain vivant dans la société est conscient de la présence de la parole d'autrui.

⁸ Benveniste. E, (1966), problèmes de linguistique générale (I), paris, Gallimard, p.78.

I.5. La polyphonie énonciative :

Le terme «polyphonie» est décalqué du grec «poluphōnia» signifiant étymologiquement « multiplicité de voix ou de sons ». Il a été utilisé au début dans la terminologie de la musique vocale. Par la suite, l'expression a été introduite métaphoriquement en théorie littéraire par le chercheur russe, M. Bakhtine (1895-1975), qui s'inscrit dans une perspective linguistique. En opposition avec le structuralisme saussurien, il pense que les énoncés ne sont pas une simple actualisation d'une langue immanente, mais résultent de toute une interrelation humaine ; il veut fonder une «translinguistique » qui s'apparente, en fait, à une linguistique de l'énonciation et à une pragmatique. Cette conception est reprise pour décrire les phénomènes de superposition de voix, de sources énonciatives dans un même énoncé. Le terme est ensuite souvent entendu dans un sens plus large, désignant globalement une multiplicité de voix dans un énoncé. Les linguistes ont exploré la notion de polyphonie énonciative. Le linguiste O. Ducrot (1984) a repris les concepts polyphoniques bakhtiniens pour une analyse pragmatique fondée sur l'énonciation en remettant en question « l'unicité du sujet parlant ». Il fait la distinction entre « le sujet parlant », conçu comme « producteur empirique de l'énoncé » et « le locuteur », en tant qu'instance assumant l'acte de langage. Les polyphonistes considèrent que la « configuration polyphonique » est un phénomène qui se joue au niveau de l'énoncé, en discours. C'est dans ce sens que la théorie polyphonique appartient à la sémantique parce que son objet est le sens. Elle est également discursive, car le sens est considéré comme les effets d'un discours.⁹ En effet, la polyphonie est constitutive des points de vue qui contribuent à la signification de toutes les unités de la langue. Au sein de l'énoncé, la polyphonie se manifeste comme un débat de points de vue et une mise en jeu des énonciateurs. Mais, le concept de polyphonie, souvent repris du fait de son pouvoir évocateur, pose des problèmes de définition, de terminologie et simultanément, de délimitation de domaines. Selon la discipline qui l'utilise, son champ d'application et sa définition se modifient : polyphonie et énonciation, polyphonie et intertextualité, polyphonie et genres littéraires. Il semble que cette approche est particulièrement féconde en linguistique. Nous pensons que le discours politique se prête bien à cette approche énonciative polyphonique en ce sens que la dimension dialogique est pertinente dans ce type de productions langagières où souvent le discours rapporté, l'ambiguïté, l'allusion, le détournement du langage, l'ironie et les jeux de mots.¹⁰

⁹ Nølke. H et Olsen. M , (Septembre 2000) « Polyphonie, théorie et terminologie », *Polyphonie, linguistique et littéraire*, n°2, II, p.45-169.

¹⁰ cité in : Mokhtar. F, « ANALYSE DU VERBAL, DU PARAVERBAL ET DU NON-VERBAL DANS L'INTERACTION HUMORISTIQUE à travers l'étude de trois one-man-shows d'humoristes francophones d'origine maghrébine : Fellag, Gad El Maleh et Jamel Debbouze », thèse de doctorat, Université Paris-Ouest Nanterre, 2011.

La polyphonie énonciative est une remise en cause du postulat de « l'unicité du sujet parlant » qui pose que le responsable de la production de l'énoncé, c'est-à-dire, des activités physiologiques et psychologiques dont dépend cette production, est aussi responsable des « positions » exprimées par l'énoncé. Pour Bakhtine, « dans le parler courant de tout homme vivant en société, la moitié au moins des paroles qu'il prononce sont celles d'autrui (reconnues comme telles), transmises à tous les degrés possibles d'exactitude et d'impartialité (ou plutôt de partialité) ». ¹¹Vue sous cet angle, la polyphonie est la multiplicité des instances de prise en charge énonciative qui émaillent le discours. Dans un texte, certaines marques morphologiques telles les guillemets, les parenthèses, les tirets, etc. signalent la diffusion des voix qui traversent l'écriture.

Les guillemets « introduisent » comme une deuxième voix qui apporte une information supplémentaire, une explication qui vient éclairer le sens de l'énoncé.

C'est ici qu'il ne faut pas confondre, comme le fait remarquer Ducrot, locuteur et énonciateur : « J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles ». ¹²

L'approche logico-sémantique de l'énonciation de Ducrot a cette spécificité qu'elle envisage la notion de polyphonie dans sa capacité de rendre compte de l'hétérogénéité de l'énoncé regardé comme un phénomène à plusieurs paliers. Ces paliers sont identifiables, grâce, entre autres, à la présence de parenthèses, le texte se présente comme le lieu d'une interaction énonciative assumée par des locuteurs divers. Ces variations polyphoniques s'enchaînent dans le même texte à l'autre comme dans un rituel quasi alternatif qui produit l'effet d'une mise en abyme énonciative. Ces voix qui traversent l'écriture, par l'interaction verbale, forment une chaîne énonciative qui fait un lieu complexe où les données linguistiques et discursives font camper le texte dans une posture énonciative qui définit une rhétorique éclatée. ¹³

Les tirets, comme les guillemets et les parenthèses, sont des marques d'un jeu polyphonique complexe dans la création verbale. La dimension illocutoire d'un énoncé transparaît au travers des marques morpho-lexicales et intonatives.

I.6. Définition de La notion de discours :

¹¹ Bakhtine, M., (1re éd. Moscou, 1979) (1984, traduction d'Alfreda Aucouturier), *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard. p158.

¹² Ducrot. O, (1984), *Le dire et le dit*, Eds. de Minuit, p.204.

¹³ Foucault. M. (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

Le discours, sous toutes ses formes (récits, dialogues, textes de presse, etc.), occupe dans les recherches et les débats en sciences du langage une place centrale. Il n'est pas étonnant qu'il occupe aussi une place de plus en plus grande dans la didactique des langues. De fait, les besoins de l'enseignement impliquent des choix de discours adaptés aux objectifs de l'apprentissage ainsi qu'au type du public. Cependant, deux problèmes majeurs se posent dans le cadre de l'enseignement des langues : un problème de reconnaissance des caractéristiques discursives et un problème d'instrument d'analyse.

"Nous appellerons "discours" l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif, et en relation avec l'ensemble des actes (langagiers ou non) dont il fait partie".¹⁴ Le mot "discours"¹⁵ peut désigner des énoncés solennels ("le président a fait un discours"), ou référer à des paroles sans effet ("tout ça, c'est des discours"), ou encore désigner n'importe quel usage restreint de la langue : "le discours politique", "le discours polémique", "le discours des jeunes", etc. Ce dernier emploi de *discours* est selon D. Maingueneau assez ambigu «car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même».

J.-M. Adam définit le discours comme «un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps) ; ce dont rend bien compte le concept de «conduite langagière» comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée».¹⁶ Dans les sciences du langage, cette notion de "discours" est beaucoup utilisée, suite à l'influence du courant pragmatique. D. Maingueneau¹⁷ renvoie au mode d'appréhension du discours dans la communication verbale. Il décrit ainsi plusieurs traits essentiels du discours, que nous allons présenter brièvement :

- Le discours est une organisation transphrastique (au-delà de la phrase) : la structure des mots relève d'un autre niveau que celui de la phrase. Le discours est soumis à des règles d'organisation en vigueur dans un groupe social déterminé portant sur le plan de texte, la longueur de l'énoncé, etc.
- Le discours est orienté : il se développe dans le temps en fonction d'une fin choisie par le locuteur. La linéarité qui caractérise le discours se manifeste par une gestion préalable du locuteur de son discours par : un jeu d'anticipations, ou de retours en arrière, glissement des commentaires au fil du discours, etc. Ce développement linéaire change selon le type d'énoncé : monologal ou dialogal (comme par exemple, énoncé

¹⁴ Achard.P, (1993): *La sociologie du langage*, Paris, p.10.

¹⁵ Maingueneau. D, (1998), dans son livre : *Analyser les textes de communication*, éd. Dunod. p. 37.

¹⁶ Adam. J. M, (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, éd. Mardaga. P. 23.

¹⁷ Maingueneau. D, (1998): *Analyser les textes de communication*, éd. Dunod, P.38-41.

interrompu dans une interaction par l'interlocuteur ou rattrapage des mots qui échappent au locuteur, etc.).

- Le discours est une forme d'action : toute énonciation constitue un acte de langage qui vise à changer une situation (promettre, suggérer, affirmer, interroger, etc.). Les actes de langage s'inscrivent dans des genres déterminés de discours (une consultation médicale, un journal télévisé, un tract, etc.) qui visent à produire une modification sur des destinataires.
- Le discours est interactif : tout discours suppose un échange verbal entre deux partenaires, sous forme d'interaction orale comme dans une conversation. D. Maingueneau distingue entre «l'interactivité» fondamentale du discours et «l'interaction orale». Il définit l'interactivité comme «un échange, explicite ou implicite, avec d'autres énonciateurs, virtuels ou réels, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse l'énonciateur et par rapport à laquelle il construit son propre discours».¹⁸

I.7. Discours / Texte :

Il convient de distinguer tout d'abord entre les deux notions de *discours* et *texte*. D'après J.-M. Adam,¹⁹ le discours est un « énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps) ; ce dont rend bien compte le concept de « conduite langagière » comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée »²⁰. Le texte, en revanche, est un « objet abstrait résultant de la soustraction du contexte opérée sur l'objet concret (discours) ». Autrement dit :

- Discours = texte + condition de production.
- Texte = discours – condition de production.

J.-M. Adam parle de *discours* littéraire, religieux, journalistique, politique, militaire, etc, et de *genres du discours* religieux comme la prière, le sermon, la parabole, etc, de genres des discours journalistique, politique, scientifique, didactique, public, etc. Ce qui signifie que «des hypothèses typologiques peuvent être formulées depuis des perspectives très diverses»²¹. La typologie de textes que J.-M. Adam a établie est basée sur une approche linguistique et textuelle. Retenir le terme de *texte*, centre l'attention sur les dimensions linguistiques. Dans

¹⁸ Maingueneau. D, (1998) idem, p. 39-40.

¹⁹ Adam, J.M a évoqué cette distinction entre discours et texte dans ces publications :

- (1987) : «Types de séquences textuelles élémentaires», *Pratiques* n° 56, Metz.

- (1990) : *Éléments de linguistiques textuelle*, éd. Mardaga.

²⁰ Adam, J.M, (1990): idem, P. 23.

²¹ Adam, J.M, (1991): idem, P. 8.

une perspective didactique, E. Roulet trouve que l'emploi du terme de *texte* est « 'malheureux car il est trop marqué par une connotation interphrastique (...) non seulement ce terme renvoie intuitivement exclusivement à l'écrit, ce qui tend à renforcer la pente naturelle de la pédagogie de la langue maternelle, mais surtout il se situe implicitement dans un paradigme de catégories du sens pratique mal définies comprenant en particulier le mot et la phrase' ». ²²

Aussi E. Roulet préfère-t-il utiliser le terme de *discours*, plutôt que celui de *texte* ; « le terme de discours présente le triple avantage de neutraliser la dimension écrite, de marquer nettement la différence entre les deux niveaux grammatical et discursif et de renvoyer à une unité minimale qui n'est plus de l'ordre de la proposition mais de l'acte. Par ailleurs, le terme de discours se prête mieux à l'intégration, qui paraît de plus en plus nécessaire dans l'étude des « grandes masses verbales, des dimensions sociales, interactionnelle, référentielle et psychologique ²³ ».

I.8. Le discours politique :

« Le discours politique correspond aux énoncés verbaux (oraux ou écrits) produits par les hommes politiques, qui traitent des questions d'intérêt pour les citoyens, faisant partie intégrante d'une société organisée institutionnellement. Cette définition prend ses bases dans trois des éléments principaux de toute communication (qui parle, à qui l'on parle et de quoi l'on parle). Elle correspond également au sens restreint du terme politique dans l'expression d'usage traditionnel du langage politique ou de la langue dans la communication politique. » ²⁴

Le discours politique a souvent été considéré comme un discours creux et répétitif. Les critiques récurrentes ont eu tendance à cataloguer ce genre discursif de « langue de bois », d'ensemble de phrases toutes faites qui donnent quelque fois l'impression du « déjà entendu » et qui provoque le sentiment que « c'est toujours la même chose » chez les interlocuteurs. Ainsi correspondrait-il à un jargon ²⁵ délimité, à un certain lexique concernant un certain public.

Ces préconçus lui ont valu l'image d'un discours prévisible, et surtout celle d'un discours qui n'est pas vraiment crédible. Or ce type de discours a éveillé la curiosité des linguistes puisqu'il s'est révélé être une source vivante pour l'analyse d'un discours contextualisé et d'un lexique caractéristique du champ politique.

²² Roulet, E. (1991), "Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive", in *ELA* n°83, p. 123.

²³ Roulet, E. (1991): idem, p. 123.

²⁴ Cité in : Henry, H : « *Du lexique à la phraseologie: analyse des discours d'Alvaro Uribe Vélez lors des Conseils Communaux (2002-2010)* », thèse de doctorat, Université d'Artois, 2014.

²⁵ « On entend par jargon l'utilisation qu'un groupe socio-culturel déterminé fait de la langue dans un domaine spécifique. Le jargon se caractérise par l'utilisation d'un lexique spécialisé présentant certaines restrictions pour les non-spécialistes. D'où le syntagme jargon politique ». cité in : Henry, H (2014): idem, p36.

On pourrait donc dire que le discours politique est un terrain propice pour la linguistique de corpus, mais aussi pour l'analyse du discours. Comme l'affirment S. Bonnafeous et M. Tournier, le discours politique est un « “espace public” ou l'on se parle ».²⁶ Il représente donc une interaction entre des interlocuteurs qui a lieu dans un contexte, une situation de communication. On retrouve ici la terminologie propre à la théorie énonciative, sur laquelle nous prendrons appui.

Le discours implique un acte langagier d'où émergent un texte, un contexte et une intention. Le discours est donc une entité complexe ayant une dimension linguistique (en tant que texte), une dimension sociologique (en tant que production en contexte), et une dimension communicationnelle (en tant qu'interaction finalisée).

Le discours politique est, au sens restreint, une forme de la discursivité par laquelle un locuteur (individuel ou collectif) poursuit l'obtention du pouvoir. Par cette définition on tend à faire du discours politique un discours du pouvoir. Cette façon de le concevoir peut être expliquée par le fait de son importance dans la lutte pour l'accession au pouvoir. Il est difficile, en effet, d'envisager une lutte politique sans discours politique.

Mais d'un point de vue plus large, le discours politique peut être approché tout simplement comme une parole publique sur la chose publique. En ce sens, toute forme d'expression qui prend pour objet le mode de gestion des institutions publiques, les personnalités politiques, les différents pouvoirs de l'État, les questions d'intérêt public dans une société relève du discours politique. C'est donc un discours qui témoigne de la préoccupation de l'homme par rapport à la gestion de la cité.

Le discours politique apparaît alors comme un lieu de combat entre les citoyens et l'État, entre les forces politiques, entre l'État et les forces politiques. C'est par son biais que les citoyens tentent de définir et redéfinir la situation sociale et politique.

Le discours politique est un genre très ancien qui semble avoir vu le jour dans la Grèce classique et qui prit son essor dans la Rome cicéronienne à une époque où la parole publique était devenue un instrument de délibération et de persuasion juridique et politique.²⁷

Pour Christian Le Bart, comme pour de nombreux autres chercheurs, le discours politique est celui que tiennent les hommes et femmes politiques dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit là d'une définition ciblée et restreinte, à laquelle s'oppose une définition plus large et délibérément un peu floue, à savoir « tout propos qui implique un jugement sur l'organisation de la communauté ». L'objet d'étude va ainsi de la parole professionnelle des politiciens à tous les discours qui traitent de la chose publique dans l'espace public. C'est dans cette perspective

²⁶ Bonnafeous. S, Tournier. M, (1995), Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique, *Les analyses du discours en France, Langages*, 29e année, N° 117, p. 68.

²⁷ <http://www.analyse-du-discours.com/discours-politique>. (17/04/2019 à 21h15).

qu'on peut dire que le discours politique recouvre une pluralité de situations allant de l'orateur face à son auditoire, du débat parlementaire ou télévisé et du journalisme politique à la parole participative sur le Net.

Quant à l'argumentation, elle peut être définie comme un raisonnement cohérent qui mène à une conclusion par déduction ou induction, comme une logique des valeurs et de la préférable inscrite dans les moyens verbaux destinés à faire adhérer l'auditoire à une thèse ou comme un fonctionnement discursif qui oriente des façons de penser et de voir. Dans le premier cas, on considère que seuls les arguments et les séquences argumentatives relevant d'une conception « théorique » formelle de la raison sont à prendre en ligne de compte. Dans le second cas, on considère qu'un jeu d'influences mutuelles s'exerce dans l'échange verbal qui recherche un accord sur le raisonnable; ce jeu d'influences se situe dans les espaces discursifs de la « raison pratique ». Dans la troisième éventualité, l'argumentation traverse le discours tout entier selon des modalités qui vont de la polémique à la co-construction des réponses. On retiendra une conception englobante qui tient compte de la raison pratique gérant l'évaluation, la décision et l'action politiques, inclut les modalités indirectes d'argumentation et accorde une importance égale au logos, au pathos et à l'ethos. On considérera par ailleurs que l'argumentation politique relève aussi bien de la recherche du consensus (but que lui assignent la plupart des théories de l'argumentation) que de la gestion du dissensus qui est au cœur de la vie politique, par définition conflictuelle.²⁸

I.9. Les caractéristiques du discours politique :

- Le discours politique est celui qui, avant tout, prononce des jugements en termes de valeurs et antivaluers, plus ou moins absolues. Il oppose le Bien et le Mal, la Vérité et le Mensonge, le Positif et le Négatif.
- La structure binaire du discours politique est inhérente à sa nature manichéenne. L'opposition du « Bien » par rapport au « Mal » obtient un meilleur « rendement » s'il n'y a pas de déperdition d'énergie par le détour vers une troisième référence ; l'opposition du « Bien » au « Mal », pour être maximisée, ne doit pas être « dépolarisée ».
- Le discours politique est plutôt autoritaire. Il procède par affirmations qui constituent ses temps forts et ses points de chute. Il fixe un idéal à court, moyen ou long terme et définit les voies et les moyens pour y accéder. Sur cette base, il donne des directives, ordres ou injonctions à propos de ce qui est bon, juste, efficace de faire ou de ne pas faire.

²⁸ Liliana. C, Diana. P, Catedra. D, « *les caractéristiques définitoires du discours politique* », 2014.

- Le discours politique vise, par excellence, une action, au sens concret, matériel, politique du terme. Son idéal est de susciter de reflexes plutôt que des réflexions ; des comportements politiques du type vote ou abstention, par exemple. Sa fonction est d'abord de faire agir dans le sens souhaité en impulsant des motivations qui doivent aboutir aux actions.
- Le discours politique a par nature, une vocation massive. Il est « ouvert » de façon perverse, puisqu'il vise à maintenir sa clientèle acquise, mais aussi à conquérir celle qui est encore hésitante ou « flottante ».
- Le discours politique vise un impact d'ordre plutôt psychologique ; une adhésion spontanée et diffuse qui en appelle à l'affectif et au sentiment plus qu'analytique et « froid ».
- Le discours politique souhaite emporter la conviction, c'est-à-dire l'adhésion en cherchant avant tout à plaire, flatter, séduire ou émouvoir.

Dans une conception beaucoup plus générale, le discours politique est un rapport avec la gestion du pouvoir. C'est le talent de concourir par la parole au bon gouvernement de l'Etat en persuadant les assemblées politiques des mesures qui sont utiles au bien ou à l'intérêt général.

Autrement dit, le discours politique ne fonctionne que là où le peuple ou ses représentants prennent part aux affaires publiques. Le discours politique constitue une forme de descursivité par l'intermédiaire de laquelle, le locuteur poursuit l'obtention du pouvoir dans la lutte politique contre d'autres individus, groupes ou partis.²⁹

I.10. Les types de discours politique :

Dans notre recherche on se contentera de classer les discours politiques en deux types ; discours politiques interne et discours politiques externe.

I.10.1. Le discours politique interne :

Le discours politique interne correspond à tout discours que le locuteur politique adresse à ses homologues politiques dans un cadre institutionnel bien défini. Autrement dit, il correspond à tout échange entre le locuteur politique et les interlocuteurs politiques, qu'il s'agisse de ses homologues au sein de son parti ou de ses adversaires, lors de situations institutionnelles légitimées par la situation de communication, dans un espace politique avec des intervenants politiques et avec un contenu politique. Dans ce cas, le cadre institutionnel impose au discours politique un lexique restreint et donc spécialisé, un lexique propre à son

²⁹ Liliana. C, Diana. P, Catedra. D « *les caractéristiques définitoires du discours politique* », 2014.

domaine. Or l'opacité du lexique du discours politique interne représente une caractéristique restrictive et exclusive.

C'est-à-dire que la complexité du lexique permet donc de désigner les intervenants spécialistes qui sont censés intervenir et donc comprendre le discours politique. C'est pourquoi les sujets dont il est question dans le discours politique interne ont tendance à être perçus comme des sujets confus et étranges, parfois flous pour ceux qui ne sont pas initiés à ce lexique particulier. Le lexique opaque représente donc une barrière entre les locuteurs experts et les locuteurs non-experts.

Finalement, il faut indiquer que le discours politique interne dans les situations institutionnelles traite, la plupart du temps, de sujets concrets et de problèmes très ponctuels concernant l'organisation de la société et propose des solutions pour les résoudre. Les intervenants, les locuteurs politiques doivent avoir recours aux textes législatifs ou économiques, par exemple, qui contiennent un lexique technique et spécialisé. On remarque que le discours politique interne, comme le discours politique en général, puise son lexique dans différents domaines spécialisés, ce qui fait de son lexique, un lexique encore plus restreint et donc plus opaque pour le public général.

I.10.2. Le discours politique externe :

Si le discours politique interne peut se révéler opaque pour le public non-spécialiste, le discours politique externe l'est aussi dans une moindre mesure et surtout il l'est intentionnellement. Tout d'abord, le discours politique externe correspond à tout échange entre le locuteur politique et les interlocuteurs citoyens, qu'il s'agisse d'un contexte institutionnel ou d'un contexte moins institutionnel. Dans ce cas, le locuteur politique s'adresse directement à un public général dans un contexte qui peut être plus détendu et moins institutionnalisé voire non- institutionnel du tout. Ce type de discours politique garde les mêmes caractéristiques propres à tout discours politique, à savoir un discours qui traite de sujets politiques concernant l'organisation de la société. tant donné que le public est un public Si le discours politique externe se veut clair et transparent, il doit, très souvent, recourir à un discours imagé à partir d'un lexique puise dans l'imaginaire commun des interlocuteurs Dans ce cas, le discours politique a comme effet non seulement la création d'une identité commune, mais aussi la mise en place d'une stratégie de persuasion. Autrement dit, en s'appuyant sur des idées communes qui correspondent à la vision du monde de tous les individus, le locuteur politique cherche à construire un discours qui touche tous les individus et qui soit accessible à toute la communauté. Cependant le discours politique externe peut se révéler opaque dans un moindre degré et d'une façon un peu intentionnelle de la part du locuteur politique. Autrement

dit, étant donné que l'objectif principal est de persuader le destinataire en utilisant un lexique plus relâche, tout en gardant une rhétorique propre au discours politique en général, le locuteur politique se doit de mettre en place une stratégie qui lui permette, d'un côté, de faire circuler l'information qui lui est favorable, et d'autre côté, de dissimuler les informations qui puissent se révéler défavorables pour lui. Ce qui revient à dire que le discours politique externe se trouve à son tour divisé en deux sous-classes : le discours politique externe ouvert et le discours politique externe ambigu.³⁰

I.11. Le discours politique dans le genre médiatique :

À travers cette réflexion, il apparaît donc que les médias proposent au discours politique des stratégies particulières pour toucher l'opinion publique, et ceci notamment pendant ces moments d'intenses débats politiques que sont les élections. Ils deviennent des dispositifs particuliers de création du discours politique, en même temps qu'ils vont lui imposer de nouvelles règles. Les choix faits par les médias sont fondamentaux dans la gestion du sens par le locuteur et dans la réception qui en est faite. On considère donc que le discours politique qui se réalise à l'intérieur du genre médiatique est un discours fortement contraint par une double influence : comme on l'a évoqué avec Rodolphe Ghiglione, il est un discours d'influence et s'exprimant à travers les médias, il est également dépendant de l'influence qui s'y développe. Le choix du média, celui du type d'émission et de sa mise en scène sont donc des facteurs pertinents et stratégiques pour les hommes politiques et pour le sens qu'ils construisent à cette occasion. Nous sommes convaincues que le choix de mettre en scène un général, le discours politique externe contient un lexique qui s'adapte à lui. Il est moins opaque et présente un certain degré de clarté, ce qui facilite l'adhésion et donc le consensus. L'homme politique face à des journalistes, à d'autres hommes politiques ou à des individus *lambda* joue sur la mise en place de l'argumentation et la réception des propos proférés³¹.

³⁰ Cité in : Henry, H. : (*Du lexique à la phraseologie: analyse des discours d'Alvaro Uribe Vélez lors des Conseils Communaux (2002-2010)*), thèse de doctorat, université d'Artois, 2014.

³¹ <https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2012-1-page-103.htm>. (15/04/2019 à 13h25).

Conclusion :

Nous avons structuré ce chapitre sur deux axes majeurs : la présentation du cadre théorique auquel nous recourrons pour l'analyse de notre corpus : la polyphonie, et la présentation de l'objet empirique de notre étude : le discours politique.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de définir le discours politique en nous aidant des travaux de Charaudeau (2005), notamment dans la description du cadre d'échange de la parole politique. Nous avons présenté aussi la théorie de polyphonie qui est un thème central de notre recherche, en s'appuyant sur les travaux de Mikhaël Bakhtine et d'Oswald Ducrot.

Chapitre II :

Cadre analytique

Introduction :

Dans ce chapitre, nous tenterons de mettre à jour, à travers une étude polyphonique énonciative, les différentes voix qui se font entendre dans le discours de N. Mandela et les différentes instances énonciatrices qui interviennent dans ce discours. En effet, pour pouvoir montrer que son discours qui frappe le lecteur par sa simplicité, il ne serait pas sans intérêt de parcourir le domaine de l'énonciation afin de montrer les différentes instances auxquelles Mandela donne la parole et les genres d'écritures favorisant ce choix dans son discours.

II.1. Présentation du corpus :

Le discours (l'apartheid n'a pas d'avenir) que Mandela prononce, le soir de sa libération, au balcon du City Hall (hôtel de ville) du Cap, en face de Grand Parade, la place publique de la vieille ville coloniale où s'est massée une foule nombreuse et compacte, La foule attend, impatiente, les premiers mots du plus vieux prisonnier politique du monde, qui a quitté deux jours plus tôt la prison Victor Verster de Paarl. Depuis le balcon de l'hôtel de ville du Cap, Nelson Mandela rompt un silence de vingt-sept années. Dans une adresse formulée à la première personne, il remercie tour à tour toutes les composantes de la société sud-africaine, celles-là même qu'il lui faudra réussir à réunifier pour obtenir la paix du pays, encore régi par les lois de l'apartheid. Pour analyser ce discours, il nous faut, au préalable – selon les contraintes de notre cadre théorique – montrer comment la polyphonie se manifeste dans ce discours.

- **La libération : « L'apartheid n'a pas d'avenir »**
- **Le 13 février 1990**
- **Prononcé par: Nelson Mandela**

« Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui. Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains. (...) Aujourd'hui, la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir. Ce système doit être aboli d'un commun accord afin de reconstruire la paix et la sécurité. (...) La situation qui nous avait poussée à prendre les armes existe toujours aujourd'hui. Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer. Notre lutte a atteint un moment décisif. Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité, afin que nous puissions accéder rapidement à la démocratie. Nous avons attendu trop longtemps notre liberté. Nous ne pouvons plus attendre davantage. C'est le moment d'intensifier notre combat sur tous les fronts. Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas. La vision de la liberté, qui point à l'horizon, devrait tous nous encourager à redoubler nos efforts. Notre marche vers la liberté est irréversible. Nous ne pouvons pas laisser la peur l'emporter. Le suffrage universel dans une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale est notre seule voie vers la paix et l'harmonie entre les peuples. »

Sous les applaudissements de la foule, Nelson Mandela conclura son discours en citant les derniers mots de sa plaidoirie de 1964. « Ils sont toujours aussi vrais aujourd'hui qu'ils

*l'étaient à l'époque », martèle l'homme, se disant de nouveau « prêt à mourir pour cet idéal ».*¹

Le génie politique de Mandela est de l'avoir compris et de prononcer. Ce premier discours d'homme public n'est pas celui d'un prophète ou d'un pasteur, mais celui d'un père qui énumère ses enfants dispersés pour, tout à la fois, se mettre à leur service et en être le chef. Mais ce n'est pas encore le père de la nation, ni non plus un homme d'État. C'est un chef de parti, qui gagne ce statut en un soir, en transformant son autorité morale en autorité politique. Remarquable, tout au long de ce discours, est l'articulation du "vous" ("vous, le peuple" des opprimés de l'apartheid) et du "nous" (nous, l'organisation combattante légitime), qui permet à Mandela de demander mobilisation, poursuite de la lutte, discipline. La suite prouvera qu'il les obtint ce soir-là, créant de la sorte, par son leadership ainsi affirmé, les conditions pour une future sortie de crise.

II.2. Les marques de l'énonciation et le rôle des déictiques dans le discours de N. Mandela :

Une marque d'énonciation est un terme qui révèle la présence de celui qui parle dans un énoncé. « Déictiques », « embrayeurs », « marqueurs », « indices », sont les différents termes utilisés pour désigner les éléments linguistiques qui n'ont pas de référent précis hors de leurs conditions de production. Pour qu'on puisse lui attribuer un référent, il faut connaître l'environnement spatio-temporel dans lequel il a été produit ainsi que l'émetteur et le destinataire de l'énoncé. Selon la définition que nous propose C. Kerbrat-Orecchioni pour les *déictiques* est la suivante :

« Unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (sélection à l'encodage, interprétation au décodage) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir :

- *le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,*
- *la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire. »*²

II.2.1. L'emploi des déictiques de personnes

En énonciation, il faut distinguer, contrairement à la grammaire classique, deux types de personnes. Ainsi, dans une énonciation, il faut séparer les pronoms personnels qui peuvent renvoyer à différentes personnes selon la situation d'énonciation et que l'on qualifie de *déictiques*, et ceux qui ne renvoient qu'à la (aux) même(s) personne(s) dans toute situation

¹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/12/06/mandela-les-discours-entres-dans-l-histoire_3526530_3212.html.(20/03/2019 à 22h10).

² Orecchioni. C-K, (1999), *L'énonciation*, Paris : Armand Colin. p41.

d'énonciation que E. Benveniste appelle *la non-personne*, puisque ces pronoms ne sont susceptibles d'être ni le locuteur, ni l'interlocuteur de l'énoncé, ils s'y trouvent exclus.

Il faut insister de nouveau sur la différence qu'il peut y avoir entre un discours réel et un discours fictif, mais cette fois du point de vue des personnes. En effet, dans un discours réel, les personnes ne peuvent être que des êtres réels qui ont la possibilité et / ou la capacité de pratiquer une langue ; alors que dans un discours fictif, l'auteur, le sujet de l'énonciation, est en effet un énonciateur réel mais il n'est pas toujours nécessaire que le sujet de l'énoncé, donc le personnage qui parle dans la fiction ne soit pas une personne réelle. Celui-ci peut non seulement être un personnage fictif créé par l'auteur, mais il peut également ne pas être une personne ; comme D. Maingueneau nous en donne l'exemple « le Temps », « le Soleil », « le Destin », « un mot »...³ peuvent aussi être sujet de l'énoncé.

Les pronoms personnels sont des sujets grammaticaux qui sont susceptibles de renvoyer à différentes personnes, en particulier lorsqu'ils ne sont pas utilisés dans un contexte précis. Si l'on veut qu'un même signe réfère à la même personne tout au long de notre énonciation, qu'elle soit orale ou écrite, l'utilisation du nom propre pourrait être efficace tout comme nous le signale D. Maingueneau : « L'individu désigné par un nom propre reste stable à travers une infinité d'énonciations, alors que ce ne peut être le cas pour « je » ou « tu ». »⁴ Dans le cas où l'énonciateur n'a pas recours au nom propre, comme dans la plupart des cas d'énonciation, le pronom utilisé à sa place sera susceptible d'être interprété de diverses façons: ce pronom pourrait être remplacé soit par chacun des personnes/personnages possibles, soit par plusieurs de ces personnes/personnages en même temps. Le phénomène que l'on observe justement chez N. Mandela, c'est qu'il évite intentionnellement les noms propres, pour les réduire dans son discours à de simples initiales afin de conserver probablement leur force de révélation.

II.2.1.1. Le « je » de Mandela :

La première personne, qu'elle soit du singulier ou du pluriel, est censée désigner l'énonciateur d'un énoncé. Mais même lorsqu'il s'agit de communication orale, le discours rapporté peut inverser ces rôles et la première personne peut ne pas désigner la personne qui énonce le discours mais la personne dont le discours est citée par quelqu'un d'autre.

Dans un discours, chaque instance énonciatrice s'approprie « je » lorsqu'il parle et place automatiquement la personne qui est en face d'elle en position de « tu/vous ». Le je détient donc une fonction primordiale dans la création du discours, il en est le créateur, du

³Maingueneau. D, (2007), *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris : Armand Colin, Paris. p18.

⁴ Ibid., p 16.

moins lorsqu'il s'agit du discours direct. Si nous revenons au cas de discours de Mandela, nous pouvons également dire que la première personne ne réfère pas forcément et seulement à Mandela mais à son peuple aussi. Le pronom *je* nous semble apparaître dans l'exemple suivant :

(Je suis ici devant vous [...]), ([...] je suis ici aujourd'hui [...]), ([...] Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains [...]).

II.2.1.2. «vous» en tant que marque de la présence du destinataire :

Les véritables personnes dans la communication sont d'une part « je » et de l'autre « tu /vous » qui sont les interlocuteurs dans une énonciation et dont il faut les distinguer du « il » qui est la non-personne et qui reste en dehors de la communication entre les interlocuteurs. Ainsi, « je » et « tu /vous » sont respectivement l'énonciateur et le co-énonciateur qui sont « indissociables » et dont les rôles peuvent être « réversibles ».

Ceci dit, ils ne peuvent exister l'un sans l'autre et peuvent assumer, en particulier dans une discussion, à tour de rôle les deux rôles d'énonciateur et de co-énonciateur. Mais tout comme le note D. Maingueneau, il est plus simple d'être « je » puisque « pour être *je*, il suffit de prendre la parole, tandis que pour être *tu*, il est nécessaire qu'un *je* constitue quelqu'un d'autre en *tu*. »⁵

Ainsi, pour pouvoir assumer le rôle de « vous », donc de co-énonciateur, il faut être interpellé par un énonciateur. Dans la vie réelle, les interlocuteurs ne peuvent exister que sur un seul plan. Nous aurons Mandela comme énonciateur et l'auditoire comme co-énonciateur.

Dans le discours (l'apartheid n'a pas d'avenir) nous voyons bien apparaître un *vous* à qui s'adresse Mandela. *([...] devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur [...]), ([...] C'est grâce à vos sacrifices.), ([...] entre vos mains [...]).*

II.2.1.3. «vous » en tant que représentant de la conscience publique :

Le pronom personnel *vous* pouvant être interprété comme une marque de pluralité énonciative nous semble apparaître dans l'exemple *([...] C'est grâce à vos sacrifices [...]), ([...] vos mains [...]).*

Ce qui est intéressant chez Mandela, c'est l'habileté qu'il a de transcrire ce genre d'énoncés représentatifs d'une conscience, d'un souhait commun. Même si structurellement ils ne semblent pas être des énoncés polyphoniques, considérés sémantiquement dans leur contexte, ils sont porteurs de voix multiples.

⁵Maingueneau. D, (2007), *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris : Armand Colin, Paris. p 16.

II.2.1.4. « vous » en tant que « je » ou « nous » :

(Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur.), (C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui.), (Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains)

Il s'agit ici d'un transfert de personne où à travers *vous*, c'est un *moi* qui est désigné. (*Mandela et le peuple*). Tout au long de ce passage, est l'articulation du "vous" ("vous, Mandela et son peuple" des opprimés de l'apartheid)

II.2.1.5. « Nous » en tant que représentant d'une collectivité :

Comme E. Benveniste l'a démontré en partant du fait que « dans la grande majorité, le pluriel pronominal ne coïncide pas avec le pluriel nominal [...] »⁶ « [...] dans les pronoms personnels, le passage du singulier au pluriel n'implique pas une simple pluralisation. » Ceci dit, le *nous* n'est pas forcément signe de la pluralité des *je*, mais plutôt « une jonction entre le *je* et le *non-je*, quel que soit le contenu de ce *non-je*. Ce *non-je* présent dans tout *nous*, peut être soit l'autre personne de l'énonciation (toi ou vous) nommé *nous inclusif* ou bien la non personne (il, elle, elles ou eux) nommé *nous exclusif* par E. Benveniste. « [...] dans« nous » inclusif qui s'oppose à « lui, eux », c'est « toi » qui ressort, tandis que, dans« nous » exclusif qui s'oppose à « toi, vous », c'est « moi » qui est souligné. »⁷

Nous = moi + toi ou vous (forme inclusive)

Nous = moi + lui / elle ou eux (forme exclusive)

Dans le discours de Mandela, nous voyons très souvent apparaître des *nous*. Il s'agit très souvent et pour la plupart des *nous inclusif* (moi+vous) (*Mandela et son peuple*) dans la mesure où son discours est raconté à un destinataire qui est l'auditoire, donc un *vous* qui est sensé être présent dans le discours.

(La situation qui nous avait poussé à prendre les armes existe toujours aujourd'hui. Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer.), (Notre lutte a atteint un moment décisif.), (Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité, afin que nous puissions accéder rapidement à la démocratie.), (Nous avons attendu trop longtemps notre liberté.), (Nous ne pouvons plus attendre davantage.), (C'est le moment d'intensifier notre combat sur tous les fronts.), (Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas.) La vision de la liberté, qui point à l'horizon, devrait

⁶ Benveniste. E, (1988). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard. p233.

⁷ Ibid., p234.

tous nous encourager à redoubler nos efforts.), (Notre marche vers la liberté est irréversible.), (Nous ne pouvons pas laisser la peur).

Tout au long de ce discours, est l'articulation du "nous", qui permet à Mandela de demander mobilisation, poursuite de la lutte, discipline. La suite prouvera qu'il les obtint ce soir-là, créant de la sorte, par son leadership ainsi affirmé, les conditions pour une future sortie de crise.

II.2.1.6. « nous » en tant que conscience sociale :

Outre les autres utilisations, le *nous* dans ce discours est révélateur d'une conscience sociale, celle de peuple d'Afrique de sud. Dans ce discours fait la même remarque et c'est cette conscience qu'elle essaie de mettre à jour par le biais de son discours. La conscience sociale qui se trouve exprimée par des *nous* chez Mandela est un signe positif du partage en commun qu'avaient les gens.

(Nous avons attendu trop longtemps notre liberté.), (Nous ne pouvons plus attendre davantage.), (C'est le moment d'intensifier notre combat sur tous les fronts.), (Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas.), (La vision de la liberté, qui point à l'horizon, devrait tous nous encourager à redoubler nos efforts)

Il apparaît ainsi à travers le *nous*, une conscience plurielle, une conception partagée par les membres d'une même communauté. Ce *nous* fait passer la voix d'une conscience commune, de la société dont Mandela et son peuple sont issus.

II.2.2. Les déictiques temporels :

Dans le cadre d'une étude polyphonique, qui cherche à travers l'énonciation les traces d'éventuelles paroles autres, il est possible de considérer en particulier les déictiques temporels, comme étant des indices d'une univocité et d'une pluralité des voix. Le «*aujourd'hui*» de cet exemple ci-dessous relève du discours direct du « je parlant » qui rapporte ainsi un temps passé au présent. Dans le cas de Mandela, tous ces *nos* qui apparaissent tout au long de son discours ne disparaissent pas chacun pour céder leur place au nouveau arrivé mais s'accumule au sein de son discours, créant un *nos polyphonique*. *(je suis ici aujourd'hui. Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains. (...) Aujourd'hui, la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir.)*

Dans un tel contexte, les déictiques temporels sont les marques les plus visibles d'un tel changement de l'instance énonciatrice dans la mesure où ils renvoient à chaque fois au moment de l'énonciation de l'énoncé en question.

II.2.3. Les temps verbaux :

Ainsi, dans ce discours, où il y a l'utilisation des différents temps de l'indicatif (le présent, le passé composé, le conditionnel)

II.2.3.1. Le présent :

La première valeur que revêt le présent dans le discours, qui indique que le procès est contemporain du moment d'énonciation.

(*Je suis*),(*C'est*),(*je suis*), (*Je mets*), (*n'a aucun*),(*Nous n'avons*), (*Ce système doit*), (*Nous appelons notre peuple*),(*nous puissions*), (*Nous ne pouvons plus attendre davantage*), *Nous ne pouvons pas laisser la peur l'emporter*)

II.2.3.2. Le conditionnel :

Le conditionnel dans cet exemple exprime le conseil : (*devrait tous nous encourager à redoubler nos efforts*), (*ne nous pardonneraient pas*), aussi il exprime une probabilité future dans l'exemple suivant : (*Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations*).

II.2.3.3. Le passé composé :

Le passé composé est employé, dans un énoncé ancré dans la situation d'énonciation, pour exprimer une action passée achevée dans les exemples ci-dessous :

(*Notre lutte a atteint un moment décisif*, *Nous avons attendu trop longtemps notre liberté*)

II.2.4. Les déictiques spatiaux :

À côté d'indications spatiales *absolues* comme les noms propres se rapportant à des lieux ou de GN permettant de définir où exactement l'énonciation a lieu, nous avons des marqueurs spatiaux qui ne suffisent pas eux seuls à déterminer le lieu exact de l'énonciation appelé *déictiques spatiaux*. Contrairement aux déictiques de personnes et de temps qui favorisaient une écriture polyphonique chez Mandela, nous ne pouvons pas dire la même chose en ce qui concerne les *déictiques spatiaux*. Il y a suffisamment de marqueurs spatiaux, dont des déictiques, dans le discours de Mandela, mais leur présence est une marque moins apparente de polyphonie, *ici* est utilisé pour marquer un lieu l'Afrique de sud. Il s'agit d'une généralisation.

De plus, nous remarquons que le déictique spatial *ici* revêt dans ce contexte une valeur temporelle implicite et sous-entendrait,

(*Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur*), (*je suis ici aujourd'hui*.)

Même s'il est possible de faire une généralisation à partir de ce déictique spatial et de dire qu'il reflète une vie et un partage communs, nous ne pouvons pas dire que le déictique *ici*

suffise à lui seul à conduire à une interprétation polyphonique. Il serait donc sans doute intéressant d'analyser les déictiques spatiaux dans le discours de Mandela mais dans une autre étude dont la visée n'est pas de mettre au jour la pluralité des voix.

II.3. Les marqueurs de subjectivité :

Comme nous l'avons déjà affirmé auparavant, chaque individu s'énonçant laisse dans son énonciation les marques de sa présence. Une des marques de cette présence sont les marqueurs de subjectivité qui traduisent non seulement la présence de chaque énonciateur mais également son point de vue vis-à-vis des événements qui se produisent. Dans cette perspective, nous pensons qu'il ne serait pas sans intérêt de pouvoir montrer la présence des différentes instances qui interviennent chez Mandela à travers les traces qu'il a laissées. Jusqu'à présent, nous avons traité les marques d'énonciation comme les déictiques de personnes, les déictiques temporels et nous avons brièvement étudié les déictiques spatiaux, qui à notre avis, ne sont pas des marqueurs de polyphonie en soi dans le discours de Mandela. Il ne sera donc pas sans intérêt de mentionner que les voix qui se font entendre à travers la parole de Mandela deviennent plus apparentes lorsqu'il sont accompagnées par la subjectivité de ceux-ci.

Lors de son discours, les énoncés qui commencent par (*Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui*). (*Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains. (...) Aujourd'hui, la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir*)

Il apparaît par ailleurs des passages où la subjectivité de Mandela se trouve explicitement. Celle de Mandela certes, mais qui est sans doute partagée par son auditoire. Les deux voix se confondent donc au sein d'un passage polyphonique :

(*La situation qui nous avait poussé à prendre les armes existe toujours aujourd'hui. Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer. Notre lutte a atteint un moment décisif. Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité, afin que nous puissions accéder rapidement à la démocratie. Nous avons attendu trop longtemps notre liberté. Nous ne pouvons plus attendre davantage. C'est le moment d'intensifier notre combat sur tous les fronts. Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas. La vision de la liberté, qui point à l'horizon, devrait tous nous encourager à redoubler nos efforts.*)

II.4. Les voix apparentes dans le discours de Mandela :

À la lecture de son discours, ce qui marque l'attention c'est la place qu'il accorde à « la voix ». En effet, c'est une grande récolteuse de voix qui l'ont entourée. Il est toujours à la recherche de faire part de ces voix qu'il s'agisse de « voix de Mandela », de « voix de son peuple », de « voix de la classe dominante », de « voix de la classe dominée », de « voix des autres par identification ». Toutes ces voix, où qu'il les entende, que ce soit dans la présentation de discours.

II.4.1. La voix sociale :

La sociolinguistique, de par sa définition, « prend en compte les variétés d'une langue unique, sous l'angle de l'hétérogénéité. »⁸ Dans le cadre de l'étude d'un discours politique dont le contexte social a influencé non seulement son auteur mais aussi le langage que celui-ci utilise, il faut s'attendre à y entendre différentes voix sociales qu'il faudrait traiter comme une des formes de l'hétérogénéité langagière.

II.4.2. La voix de la classe dominante :

Dans le discours de Mandela, la classe dominante existe par opposition à la classe dominée, classe originaire de Mandela et son peuple à la fois. Ainsi, c'est par la découverte de cette classe qu'elle remarque en quelque sorte la différence entre les deux époques qu'il mène : celle à la vie avant l'apartheid et celle à la vie après l'apartheid. La classe dominante semble apparaître pour souligner la différence.

Ainsi, la voix de la classe dominante a tout d'abord un but de mettre en relief celle de classe dominée :

(Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui). (Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains.), (La situation qui nous avait poussée à prendre les armes existe toujours aujourd'hui), (Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer.), (Notre lutte.), (Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité), (Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas.)

Dans ce cadre, il faut également mentionner que c'est un discours à portée fortement sociale où se confronte le point de vue de Mandela.

II.4.3. La voix de la classe dominée :

⁸ Baylon. C, (2008), *Sociolinguistique, Société, langue et discours*, Paris : Armand Colin. p 26.

Le discours de Mandela est caractérisé par une utilisation des indices qui marquent la présence du peuple. D'une collectivité comme (*vous, votre, vos, la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs*).

Il s'agit ici, de toute une classe, celle de la classe dominée qui est partagée à travers un témoignage personnel et vécu.

II.4.4. La voix de Mandela :

Le génie politique de Mandela est de l'avoir compris et de prononcer Ce premier discours d'homme public n'est pas celui d'un prophète ou d'un pasteur, mais celui d'un père qui énumère ses enfants dispersés pour, tout à la fois, se mettre à leur service et en être le chef. Mais ce n'est pas encore le père de la nation, ni non plus un homme d'État. C'est un chef de parti, qui gagne ce statut en un soir, en transformant son autorité morale en autorité politique. Il s'agit ici d'une voix forte de Mandela :

« Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui. Je mets donc les dernières années de ma vie entre vos mains.

II.4.5. La voix des autres par identification :

Nous voyons à travers le discours de Mandela, malgré les différences sociales qui ne font que se creuser de plus en plus avec les années, une identification de Mandela avec son peuple. En effet, en s'identifiant à son peuple, Mandela veut sans doute garder ses liens avec le milieu d'origine et surtout retrouver une vie sans racisme entre les noirs et les blancs. Ainsi, dans les passages suivants, l'image de Mandela et l'identification de Mandela à son peuple est bien présente :

(Nous appelons notre peuple à saisir cette opportunité, afin que nous puissions accéder rapidement à la démocratie. Nous avons attendu trop longtemps notre liberté.)

Nous voyons à travers ces exemples, Mandela s'identifier à son peuple.

II.5. Les formes d'hétérogénéités discursives chez Mandela :

La plupart du temps, nous avons l'habitude de considérer un énoncé comme étant énoncé par un seul et même énonciateur dans une même situation d'énonciation. Mais tout au contraire, un énoncé ne se contente pas toujours de rapporter les idées d'un seul énonciateur ; il se peut que l'énonciateur rapporte, à côté de ses propres paroles, les paroles et les propos d'autres énonciateurs. C'est pourquoi, du point de vue de l'énonciation, nous pouvons

résumer le discours rapporté comme *une énonciation sur une autre énonciation*.⁹ C'est-à-dire que dans le discours rapporté, il s'agit d'une relation de deux énonciations car l'énonciation citée est l'objet de l'énonciation citante.

Ce processus de « citer l'énonciation de quelqu'un d'autre dans sa propre énonciation » n'est pas simple. Contrairement à ce que l'on a tendance à croire dans les grammaires classiques, en français nous avons beaucoup plus de moyens d'insérer la parole d'autrui dans sa propre parole que le DD, DDL, DI, DIL. Si l'on résume la polyphonie comme la présence d'autres voix que celle de l'énonciateur au sein d'un énoncé, le discours rapporté n'est pas le seul moyen conduisant à la polyphonie mais seulement un des moyens que nous présente la langue dans ce dessein.

II.5.1. Le discours direct (DD) :

Le discours direct (DD) ne se contente pas seulement de dégager la responsabilité de l'énonciateur, il prétend *restituer les paroles citées*.¹⁰ De plus, le DD préserve l'indépendance du discours cité à l'égard du discours citant.¹¹ Dans un énoncé au discours direct, le discours citant et le discours cité sont très facilement identifiables dans la mesure où le discours cité est donné entre guillemets. Une des caractéristiques du discours direct est le fait qu'il indique les mots de l'énonciateur cité tels qu'ils ont été prononcés. Mais quoi qu'il en soit on ne peut pas prétendre une objectivité totale vis-à-vis du discours cité car à chaque fois que l'on cite les paroles de quelqu'un d'autre, la situation de l'énonciation est toujours reconstruite par le rapporteur. De plus, le discours cité n'est qu'une partie d'un discours qui est soumis au choix de l'énonciateur du discours citant ; l'énonciateur citant peut choisir de rapporter tel ou tel fragment du discours cité. Il faut également rappeler que le DD n'est qu'une mise en scène d'une parole attribuée à une autre source d'énonciation, ce n'est pas la copie réelle d'une parole réelle.¹² De ces points de vue, il ne peut être ni totalement objectif ni totalement subjectif, il y a toujours une part de subjectivité même au DD. L'utilisation du discours direct dépend pour la plupart du temps du genre de discours car le choix du discours direct au lieu d'un autre genre de discours rapporté a certaines implications. Le rapporteur peut choisir de transmettre le discours cité au DD pour diverses raisons :

(Je suis ici devant vous non pas comme un prophète mais comme votre humble serviteur. C'est grâce à vos sacrifices inlassables et héroïques que je suis ici aujourd'hui. Je mets donc

⁹ Maingueneau, D. (2002), *Analyser les textes de communication*, Paris : Nathan. p117.

¹⁰ Ibid., p 118.

¹¹ Maingueneau, D. (1999). *L'énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette. p 119.

¹² Ibid., 120.

les dernières années de ma vie entre vos mains. (...) Aujourd'hui, la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir)

II.5.2. Le discours direct libre (DDL) :

Le discours direct libre est un type de discours direct dans lequel les marques de ponctuation (guillemets ou tirets) ainsi que le verbe introducteur sont supprimés, de telle sorte que l'énoncé cité se retrouve *sur le même plan* que l'énoncé citant. «Le DDL regroupe les formes émancipées du modèle canonique du DD surmarqué. il ne contient ni verbe ou locution introductifs, ni marqueurs typographiques. »¹³ Comme le précise L. Rosier, « des variations existent selon que la rupture est uniquement temporelle ou [...] personnelle ».

Bien que cette nouvelle forme de DR soit intégrée dans la narration, il est possible d'y observer une « rupture énonciative ». ¹⁴

Une des caractéristiques importantes du DD est le fait qu'il rapporte à la fois le signifié le signifiant, alors que le DI ne rapporte que le signifié.¹⁵

Pour le discours de Mandela, le fait de pouvoir rapporter le plus fidèlement possible le signifiant des paroles prononcées par lui sur la vie de toute l'Afrique du sud.

II.5.3. Le discours indirect (DI) :

Contrairement à ce que l'on enseigne à l'école à travers les grammaires traditionnelles, le DD et le DI sont deux modes de citation indépendants l'un de l'autre qui fonctionnent selon des régimes énonciatifs disjoints. C'est la raison pour laquelle on ne peut passer mécaniquement de l'un à l'autre comme les élèves étudiant la grammaire sont très souvent confrontés. Contrairement au DD, le DI ne rapporte non pas les mots mêmes de l'énonciateur mais le contenu de la pensée de l'énonciateur du discours cité. Or, il y a une multitude de manière d'interpréter les paroles du discours cité et ensuite de les rapporter, chose que Cogard fait ressembler à la « traduction ». ¹⁶

De plus, tout comme au DD, le choix de verbes introducteurs au DI peut parfois impliquer une interprétation tout à fait subjective de la part de l'énonciateur du discours citant. Ainsi chaque rapporteur d'un énoncé cité pourrait l'interpréter selon ses propres connaissances des faits.

Contrairement au DD, dans le DI il n'y a qu'une seule situation d'énonciation, du moins en apparence. Les paroles du discours cité sont insérées dans celles du discours citant

¹³ Rosier. L, (2008). *Le discours rapporté en français*. Paris : Ophrys. p92

¹⁴ Ibid., p.94.

¹⁵ Maingueneau. D, (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette. p125.

¹⁶ Cogard. K, (2001), *Énonciation*. Dans *Introduction à la stylistique* (pp. 231-258). Paris : Champs Université Flammarion.

au point qu'il devient plus difficile d'attribuer lesquelles de ces paroles appartiennent à qui. D'un autre point de vue, « [l]e discours indirect ne permet pas de rapporter l'expression. »¹⁷ Pour pouvoir introduire une expression quelconque avec plus d'effet, l'énonciateur peut volontairement faire le choix de ne pas utiliser le DI mais le DD. Dans ce cas, le choix du DI là où le DD est possible, peut s'expliquer par la volonté de l'énonciateur l'effet produit. De la même façon, le fait que dans le discours de Mandela, le DD soit plus fréquent pour faire part des paroles des autres que le DI est un choix stylistique fait volontairement dans le but de pouvoir rapporter l'expressivité des énoncés des autres. Il nous l'explique ainsi dans l'exemple suivant :

(la majorité des Sud-Africains, noirs comme blancs, reconnaissent que l'apartheid n'a aucun avenir.)

(Relâcher nos efforts à présent serait une erreur que les générations qui nous suivront ne nous pardonneraient pas.)

Nous pouvons expliquer ceci par le fait que le DI ne soit pas une reproduction mais une version qu'en donne le rapporteur. Ce qui explique son choix du DI. Par ailleurs, « Le DI n'est pas le résultat d'une transformation mécanique d'énoncés au DD ; aucune de ces deux stratégies n'est première, il s'agit de deux modes de citation indépendants qui correspondent à deux perspectives complémentaires. »¹⁸ La perspective du premier favorise la voix du locuteur du discours citant alors que celle du deuxième la voix de l'énonciateur du discours cité.

II.5.4. Le discours indirect libre (DIL) :

À la différence des autres types de discours, le DIL n'a pas de marques précises, c'est la raison pour laquelle hors contexte, on ne peut l'identifier. En effet, dans un énoncé où le DIL est utilisé, on ne peut dire avec certitude la partie appartenant au discours citant et celle appartenant au discours cité. Alors qu'au DD nous avons deux voix que l'on peut nettement identifier et qu'au DI nous avons une voix qui est absorbée par une autre, au DIL nous avons un mélange de deux, voire plusieurs voix. Tout comme le précise K. Cogard, « [i]l s'agit avant tout d'une « forme bivocale » qui superpose et entremêle deux voix, alors que le discours direct et le discours indirect opèrent chacun un partage des voix bien distinct. »¹⁹ Par ailleurs, alors que le DD et le DI portent le plus souvent sur une seule phrase, le DIL peut porter sur plusieurs phrases. C'est-à-dire, dans un texte nous pouvons rencontrer toute une

¹⁷ Banfield. A, (1995), *Phrases sans paroles*, Paris : Seuil. p16.

¹⁸ Maingueneau. D, (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette. p 121.

¹⁹ Cogard. K, (2001), Énonciation. Dans *Introduction à la stylistique* (p. 231-258).

série de phrases au DIL qui sont non pas les paroles du locuteur citant mais celles de l'énonciateur cité.

II.6. Les formes de modalisations dans le discours de Mandela :

II.6.1. Les modalités allocutives :

Les modalités allocutives impliquent locuteur et interlocuteur, et précisent la manière avec laquelle le locuteur impose un Propos à l'interlocuteur.²⁰ La modalité allocutive « porte la trace explicite du sujet destinataire ».²¹ Dans les énoncés à modalités allocutives, le locuteur et l'interlocuteur de L'énoncé étant définis dans le contexte, il serait plus difficile de pouvoir l'interpréter comme polyphonique à moins que l'énonciateur de l'énoncé ne veule cacher volontairement les deux ou une des interlocuteurs.

II.6.2. Les modalités élocutives :

Dans les modalités élocutives, « le locuteur situe son Propos par rapport à lui-même, dans son acte d'énonciation. Il révèle sa propre position quant à ce qu'il dit. »²² C'est-à-dire que l'interlocuteur n'est pas impliqué dans l'acte locutif. Il s'agit d'un locuteur qui « situe le propos énoncé (IL) par rapport à lui-même ». Ce qui peut s'expliquer avec le fait qu'il n'y a pas d'énoncé qui ne soit destiné pour quelqu'un.

II.6.3. Les modalités délocutives :

Dans la modalité délocutive, « le locuteur laisse imposer le Propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. Locuteur et interlocuteur sont absents de cet acte d'énonciation qu'on appellera DÉLOCUTIF, comme s'il était délié de la locution. »²³ Dans le discours rapportant les propos tenus par les Différents classes sociales, Nous ne pouvons dire si ce choix de ce discours est fait volontairement ou pas dans le discours de Mandela, mais nous pourrions voir à travers divers exemples tirés de son discours que c'est un procédé qui, en rendant les interlocuteurs de l'énoncé ambiguës et en ne cernant pas bien leur contour, rend l'écriture polyphonique.

II.7. La modalisation dans le discours :

²⁰ Charaudeau. P, (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette. p579.

²¹ Charaudeau. P, (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Paris : Hachette. p60.

²² Charaudeau. P, (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette. p575.

²³ Ibid.,p 575.

Mis à part le discours rapporté et ses dérivés, il existe un moyen beaucoup plus simple pour un énonciateur de faire parvenir à son interlocuteur qu'il n'est pas le responsable de l'énoncé en question.²⁴ Pour ce faire, il lui suffit d'indiquer de quelque façon qu'il s'appuie sur un autre discours : c'est ce que nous appelons *la modalisation en discours second*. L'énonciateur a donc une multitude de choix pour insérer dans son énoncé un indice indiquant que l'énoncé ne lui appartient pas.

Certains adverbes peuvent être révélateurs du discours autre qui traverse celui du locuteur. Dans l'exemple ci-dessous, Mandela nous rapporte, ce n'est pas seulement la pensée de son peuple mais aussi « les mots », donc la voix de celui-ci qui nous est apparente à travers l'adverbe «*rapidement*». (...) *que nous puissions accéder rapidement à la démocratie.*)

Les modalisateurs peuvent avoir d'autres fonctions que de renvoyer au discours d'un autre. Ils peuvent également introduire un commentaire de la part de l'énonciateur sur son propre énoncé, donc sur sa subjectivité. Nous pouvons, à titre d'exemple, citer certains adverbes ou locutions tels que : *longtemps, rapidement...*

²⁴ Maingueneau. D, (2002), *Analyser les textes de communication*, Paris : Nathan. p117.

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'examiner les différentes instances énonciatrices et les voix qui se font entendre dans le discours de Mandela.

Premièrement, nous avons mené notre étude sur Les marques de l'énonciation et le rôle des déictiques dans le discours de N .Mandela ; car nous pensons que pour montrer la pluralité des voix dans un discours politique, il est nécessaire de pouvoir les mettre au jour.

Dans ce cadre aussi, nous avons essayé d'interpréter et d'évaluer Les voix apparentes dans le discours et les formes d'hétérogénéités discursives chez Mandela.

Enfin, nous avons tenté de montrer les formes de modalisations dans le discours de Mandela ; pour bien traiter la théorie de la polyphonie dan la discours de Mandela.

Conclusion générale

En conclusion, cette recherche a permis de comprendre qu'il existe une certaine forme de polyphonie dans le discours politique notamment le discours de Nelson Mandela « l'apartheid n'a pas d'avenir ». L'analyse de cette polyphonie par le repérage des voix, nous permet de mettre à jour les différentes voix qui se font entendre dans le discours de Mandela. L'utilité de l'approche de la polyphonie énonciative est évidente : elle permet d'interpréter et d'évaluer les différentes voix et les différentes instances énonciatrices.

Certes, à partir de toutes ces voix, il semble que l'on soit en mesure de comprendre le phénomène de multiplicité des voix. Toutefois une étude plus énonciative nous permettrait de mieux cerner les différentes instances qui interviennent dans le discours.

Au terme de notre travail sur la polyphonie du discours politique, nous avons essayé de démontrer les différentes voix qui se font entendre dans le discours politique à notre corpus.

Dans notre modeste travail, nous sommes partis de l'hypothèse suivante: la polyphonie se manifeste implicitement dans le discours politique de N. Mandela.

Enfin, comme cadre théorique, nous estimons que l'analyse du discours a permis de donner les moyens qui manquaient à la théorie bakhtinienne pour rendre compte pleinement de ce phénomène.

Après un long travail judicieux, de l'analyse polyphonique de notre discours politique par le biais de l'approche énonciative notre travail a été réparti en deux grands chapitres; « la polyphonie et le discours politique», avec toutes les définitions qui aident à comprendre cette théorie qui nous ont permis de conclure notre travail. Et un second chapitre; «les différentes voix et les différentes instances énonciatrices qui interviennent dans le discours de Mandela», dans laquelle nous expliquons la matrice générale pour l'analyse polyphonique énonciative du discours politique notamment le discours de N. Mandela.

Nous arrivons enfin à une conclusion évidente, et l'affirmation de l'existence implicite de la polyphonie dans notre corpus.

Bibliographie

Ouvrages :

- 1) **Achard. P.** (1993), *La sociologie du langage*, Paris.
- 2) **Adam, J. M.** (1987), «Types de séquences textuelles élémentaires», *Pratiques* n° 56, Metz.
- 3) **Adam, J. M.** (1990), *Eléments de linguistiques textuelle*, éd. Mardaga.
- 4) **Bakhtine. M.** (1re éd. Moscou, 1979) (1984, traduction d'Alfreda Aucouturier), *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard.
- 5) **Bakhtine. M.** (2008), *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard.
- 6) **Banfield. A.** (1995), *Phrases sans paroles*, Paris : Seuil.
- 7) **Baylon. C.** (2008), *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Paris : Armand Colin.
- 8) **Benveniste. E.** (1966), problèmes de linguistique générale (I), paris, Gallimard.
- 9) **Benveniste. E.** (1988), *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard.
- 10) **Bonnafeous. S., Tournier. M.** (1995), Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique, *Les analyses du discours en France, Langages*.
- 11) **Charaudeau. P.** (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Paris : Hachette.
- 12) **Charaudeau. P.** (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette.
- 13) **Cogard. K.** (2001), Énonciation. Dans *Introduction à la stylistique*, Paris : Champs Université Flammarion.
- 14) **Ducrot. O.** (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- 15) **Ferdinanad de Saussure.** (1916), *cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- 16) **Foucault. M.** (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- 17) **Maingueneau. D.** (1998), dans son livre : *Analyser les textes de communication*, éd. Dunod.
- 18) **Maingueneau. D.** (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
- 19) **Maingueneau. D.** (2002), *Analyser les textes de communication*, Paris : Nathan.
- 20) **Maingueneau. D.** (2007), *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris : Armand Colin, Paris.
- 21) **Moeschler. J et Auchlin. A.** (2006), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- 22) **Molinié. G.** (2004), *La stylistique*, Paris : PUF.
- 23) **Nølke. H et Olsen. M.** (Septembre 2000), « Polyphonie, théorie et terminologie », *Polyphonie, linguistique et littéraire*, n°2, II.

- 24) **Orecchioni. C-K**, (1999), *L'énonciation*, Paris : Armand Colin.
- 25) **Rosier. L**, (2008), *Le discours rapporté en français*. Paris : Ophrys.
- 26) **Roulet. E**, (1991), "Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive", in *ELA* n°83.
- 27) **Roulet. E**, (2001), « L'organisation relationnelle », in Roulet, **E. Filliettaz, L. Grobet. A et Burger. M**, (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne : Peter Lang.

Articles et revues :

- 1) **Liliana. C, Diana. P, Catedra. D** : « *les caractéristiques définitoires du discours politique* », 2014. Disponible sur :
[https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/Les caracteristiques definitoires du discours politique.pdf](https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/Les_caracteristiques_definitoires_du_discours_politique.pdf). (consulté le 04/03/2019 à 21h20).
- 2) **Mandela** : « les discours entrés dans l'histoire », publié le 2013 à 2h40- Mis à jour le 06 décembre 2013 à 11h22. Disponible sur:
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/12/06/mandela-les-discours-entres-dans-l-histoire_3526530_3212.html. (consulté le 20/03/2019 à 22h10).
- 3) **Virginie. D** : « *Pour une analyse pluridimensionnelle du discours : le discours politique* », Dans *La linguistique*-2012-1- page 103 -122. Disponible sur:
<https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2012-1-page-103.htm>. (consulté le 15/04/2019 à 13h25).

Thèses :

- 1) **Eylem, A** : « *L'ÉNONCIATION ET LA POLYPHONIE DANS L'OEUVRE D'ANNIE ERNAUX* », thèse de doctorat, Université Hacettepe Institut des Sciences Sociales, Ankara, 2012.
- 2) **Mokhtar, F** : « *ANALYSE DU VERBAL, DU PARAVERBAL ET DU NON-VERBAL DANS L'INTERACTION HUMORISTIQUE à travers l'étude de trois one-man-shows d'humoristes francophones d'origine maghrébine : Fellag, Gad El Maleh et Jamel Debbouze* », thèse de doctorat, Université Paris-Ouest Nanterre, 2011.

- 3) **Henry, H** : « *Du lexique a la phraseologie: analyse des discours d'Alvaro Uribe Vélez lors des Conseils Communaux (2002-2010)* », thèse de doctorat, Université d'Artois, 2014.

Dictionnaires :

- 1) Dictionnaire-Larousse.

Sites :

- 1) <http://www.analyse-du-discours.com/discours-politique>. (consulté le 17/04/2019 à 21h15).

Table des matières

Introduction générale.....	01
-----------------------------------	-----------

Chapitre I : Cadre théorique

Introduction	04
I.1. Définition de la polyphonie	05
I.2. La polyphonie	05
I.3. Approche polyphonique	06
I.4. Polyphonie linguistique ou littéraire ?.....	06
I.5. La polyphonie énonciative	08
I.6. Définition de La notion de discours	09
I.7. Discours / Texte.....	11
I.8. Le discours politique	12
I.9. Les caractéristiques du discours politique	14
I.10. Les types de discours politique	15
I.10.1. Le discours politique interne	15
I.10.2. Le discours politique externe	16
I.11. Le discours politique dans le genre médiatique	17
Conclusion	18

Chapitre II : Cadre analytique

Introduction.....	21
II.1. Présentation du corpus	22
II.2. Les marques de l'énonciation et le rôle des déictiques dans le discours de N .Mandela	23
II.2.1. L'emploi des déictiques de personnes.....	23
II.2.1.1. Le « je » de Mandela	24
II.2.1.2. «vous» en tant que marque de la présence du destinataire.....	25
II.2.1.3. «vous » en tant que représentant de la conscience publique.....	25
II.2.1.4. « vous » en tant que « je » ou « nous ».....	26
II.2.1.5. « Nous » en tant que représentant d'une collectivité.....	26
II.2.1.6. « nous » en tant que conscience sociale.....	27
II.2.2. Les déictiques temporels	27
II.2.3. les temps verbaux	28
II.2.3.1. Le présent.....	28
II.2.3.2. Le conditionnel.....	28

II.2.3.3. Le passé composé.....	28
II.2.4. Les déictiques spatiaux	28
II.3. Les marqueurs de subjectivité	29
II.4. Les voix apparentes dans le discours de Mandela	29
II.4.1. La voix sociale	30
II.4.2. La voix de la classe dominante	30
II.4.3. La voix de la classe dominée	30
II.4.4. La voix de Mandela	31
II.4.5. La voix des autres par identification	31
II.5. Les formes d'hétérogénéités discursives chez Mandela	31
II.5.1. Le discours direct (DD)	32
II.5.2. Le discours direct libre (DDL)	33
II.5.3. Le discours indirect (DI)	33
II.5.4. Le discours indirect libre (DIL)	34
II.6. Les formes de modalisations dans le discours de Mandela	35
II.6.1. Les modalités allocutives	35
II.6.2. Les modalités élocutives	35
II.6.3. Les modalités délocutives	35
II.6.4. La modalisation dans le discours	35
Conclusion	37
Conclusion générale.....	39
Bibliographie.....	40